

Préambule à la rédaction du dossier de demande de subvention

L'action de la Fondation Aviva

La Fondation Aviva a pour mission de soutenir des actions de solidarité en faveur des enfants et des personnes âgées.

Elle s'inscrit dans la démarche d'entreprise responsable d'Aviva France et illustre le sens premier du métier d'assureur qui est de protéger les hommes et les femmes contre les aléas de la vie.

La Fondation a pour vocation d'offrir une aide «Coup de pouce» destinée à promouvoir l'initiative et à favoriser l'émergence d'actions concrètes qui répondent de façon pertinente aux besoins identifiés sur le terrain. Le principe du coup de pouce est de donner la première impulsion à un projet / une structure en création, de palier ponctuellement à une difficulté de financement ou d'apporter les fonds nécessaires permettant de clôturer un budget.

Elle agit en France comme à l'étranger dans plusieurs domaines :

- L'isolement, l'exclusion, la dépendance
- La santé,
- Le soutien éducatif, l'éveil culturel
- La maltraitance, la violence, l'addiction.

Les critères d'éligibilité pour présenter un dossier auprès de la Fondation :

1. projet spécifiquement dédié aux enfants (0 à 18 ans), aux personnes âgées ou au lien intergénérationnel
→ *Projets généralistes intégrant tous les âges non éligibles*
2. porté par une structure à but non lucratif
→ *Associations, structures publiques, ...*
3. impact direct sur le terrain
→ *Projets de recherche non éligibles*
4. pérennité du projet dans le temps
→ *Evénements ponctuels non éligibles*

A noter, la Fondation Aviva ne finance pas les frais de voyage / mission à l'étranger.

Comment compléter le dossier

Nous sommes conscients de tout le travail que représente la rédaction de ce dossier de demande de subvention et nous tenions tout d'abord à vous remercier pour toute l'attention que vous mettrez à le constituer.

Nous l'avons conçu pour qu'il nous permette de comprendre au mieux vos projets et de vous accompagner dans leur mise en œuvre.

Voici quelques indications pour vous guider au mieux dans la construction de votre dossier.

Important :

- **Nous attendons une version papier et une version mail de ce dossier.**
- **La Fiche de Synthèse reprend les éléments clefs du dossier et ne doit pas dépasser une page.**
- Ce dossier doit être dactylographié. Il est demandé de commencer chaque partie sur une nouvelle page et de ne pas modifier les titres et typos. Merci de ne pas agraffer ou relier la version papier du dossier qui sera assemblé par la suite au sein de la Fondation.
- Il ne doit pas excéder 15 pages (annexes non comprises) : nous vous invitons à privilégier une présentation claire et synthétique de votre projet qui nous permette de saisir au mieux la teneur de votre action. Il n'y a pas de taille fixée pour les réponses aux questions afin que vous puissiez approfondir les points qui vous semblent nécessaires, dans la limite des 15 pages.
- Vous pouvez nous envoyer d'autres informations que vous jugez utiles à la compréhension du projet. Pour les documents écrits, nous vous invitons à les lister en annexe. Pour les autres supports, audio et vidéo, privilégiez dans la mesure du possible des liens internet.

Pièces administratives à joindre au dossier

1. Budget annuel de votre association
2. Budget prévisionnel du projet que vous soumettez à la Fondation avec l'affectation précise des fonds demandés à la Fondation cf modèle de budget
3. La liste des membres du conseil d'administration et du bureau de l'association
4. Le dernier rapport d'activité disponible
5. Les comptes de résultats de l'année précédente
6. Les statuts de l'association
7. La parution au Journal Officiel
8. Un RIB

Eventuellement, le ou les CVs des intervenants clefs du projet.

Le calendrier du processus de sélection

31 mars 2010 : date limite pour l'envoi des dossiers

avril 2010 : instruction des dossiers

début juin 2010 : sélection finale des dossiers et attribution des subventions

Mi-juin : résultats du comité annoncés par courrier

Mi-juillet : en cas de financement, virement effectif de la subvention sur le compte de l'association.

31 octobre 2010 : date limite pour le dépôt des dossiers du comité de novembre / décembre

Votre avis nous intéresse

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou conseils concernant ce dossier et les échanges que vous avez avec la Fondation Aviva à l'adresse suivante : fondation_aviva@aviva.fr.

Le dossier doit être adressé avant **le 31 Mars 2010**

par mail :

fondation_aviva@aviva.fr

ET

par courrier :

Fondation Aviva

80, avenue de l'Europe

WACO 6C094

92 270 Bois-Colombes